

ACTION URGENTE

ÉGYPTE. DES JOURNALISTES D'AL JAZEERA LIBÉRÉS EN ATTENDANT LA SUITE DE LEUR PROCÈS

Le 12 février dernier, un tribunal égyptien a ordonné la libération conditionnelle des journalistes Mohamed Fahmy et Baher Mohamed. Ces deux prisonniers d'opinion ont été relâchés le soir même après plus de 400 jours de détention. La prochaine audience de leur procès est prévue pour le 23 février.

Le tribunal pénal du Caire a ordonné la libération conditionnelle de **Mohamed Fahmy** et **Baher Mohamed** à l'issue de la première audience de leur second procès pour avoir « diffusé de fausses informations » et aidé les Frères musulmans. La cour a également décidé de la remise en liberté de quatre autres hommes détenus dans le cadre de la même affaire : **Sohaib Saad Mohamed Mohamed, Khaled Mohamed Abdulraouf Mohamed, Shadi Abdul Hameed Abdul Azeem Ibrahim** et **Khalid Abdulrahman Mahmoud Ahmed Abdulwahab**.

Mohamed Fahmy est le seul à avoir dû payer une caution, s'élevant à 250 000 livres égyptiennes (soit près de 29 000 euros). La famille de cet homme a expliqué que les six prévenus devaient se présenter dans un poste de police chaque jour et assister aux prochaines audiences de leur procès sous peine d'être à nouveau arrêtés.

Le tribunal a fixé la prochaine audience au 23 février.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités égyptiennes à abandonner les charges pesant sur Mohamed Fahmy et Baher Mohamed, et à veiller à ce que leur libération prenne effet immédiatement, sans condition ;
- exhortez-les à abandonner les charges retenues contre les quatre autres hommes, liées à l'exercice pacifique de leur droit à la liberté d'expression et d'association.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 27 MARS 2015 À :

Procureur général

Hesham Mohamed Zaki Barakat
Office of the Public Prosecutor
Supreme Court House, 1 "26 July" Road
Cairo, Égypte
Fax : +202 2 577 4716/+202 2 575 7165
(éteint en dehors des heures de bureau, GMT+2)

Formule d'appel : *Dear Counsellor, /*
Monsieur le Procureur général,

Président de l'Égypte

Abdel Fattah al-Sisi
Office of the President
Al Ittihadia Palace, Cairo, Egypt
Fax : +202 2 391 1441
Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Copies à :

Adjointe au ministre des Affaires étrangères, chargée des droits humains
Mahy Hassan Abdel Latif
Multilateral Affairs and International Security Affairs
Ministry of Foreign Affairs
Corniche al-Nil, Cairo, Égypte
Fax : +202 2 574 9713

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Égypte dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la cinquième mise à jour de l'AU 83/14. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE12/008/2015/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ÉGYPTE. DES JOURNALISTES D'AL JAZEERA LIBÉRÉS EN ATTENDANT LA SUITE DE LEUR PROCÈS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les journalistes Mohamed Fahmy et Peter Greste, qui travaillent pour Al Jazeera English, ont été arrêtés le 29 décembre 2013 à l'hôtel Marriott, tandis que Baher Mohamed a été interpellé le même soir à son domicile. Le 29 janvier 2014, le ministère public a inculpé ces hommes de plusieurs infractions pénales, notamment « diffusion de fausses informations », « possession de matériel de diffusion non autorisé » et « soutien ou appartenance aux Frères musulmans », groupe qu'il a accusé de mener des activités terroristes en Égypte.

Néanmoins, en 12 audiences, il n'a produit aucun élément étayant ces allégations. Ses représentants ont fait obstacle au droit des prévenus d'examiner et de contester les éléments à charge – en n'invitant pas les avocats de la défense à assister à une projection des preuves audiovisuelles ordonnée par le tribunal – et tenté d'extorquer 1,2 million de livres égyptiennes (environ 135 500 euros) à l'avocat de Mohamed Fahmy en échange du visionnage de ces images.

En outre, les témoins clés de l'accusation ont contredit leurs propres déclarations écrites. Lors d'un contre-interrogatoire, des experts techniques ont ainsi admis qu'ils ne savaient plus quelle séquence les journalistes auraient falsifiée, qu'ils ignoraient si leur matériel était autorisé et qu'ils ne pouvaient pas évaluer dans quelle mesure ces hommes représentaient une menace pour la sécurité nationale. Par ailleurs, l'affaire a été entachée d'allégations de torture et d'autres mauvais traitements, trois étudiants détenus dans cette affaire ayant déclaré au tribunal que les forces de sécurité les avaient battus après leur arrestation.

Le 23 juin 2014, le tribunal a déclaré les trois journalistes coupables de toutes les charges retenues contre eux et les a condamnés à sept ans de prison. Baher Mohamed a été sanctionné de trois ans d'emprisonnement supplémentaires pour possession d'une douille, qu'il a déclaré avoir conservée en souvenir. Tous les autres prévenus, sauf deux, ont été condamnés à des peines allant de sept à 10 ans d'emprisonnement. La plupart ont été condamnés par contumace, mais un groupe de quatre hommes – sans lien avec les journalistes d'Al Jazeera – a également été incarcéré.

Le 1^{er} janvier 2015, la plus haute juridiction égyptienne a annulé la condamnation de Mohamed Fahmy, Peter Greste et Baher Mohamed, et ordonné un nouveau procès.

L'Australien Peter Greste a été expulsé d'Égypte le 1^{er} février, en vertu d'une nouvelle loi permettant aux autorités, dans les affaires revêtant « un intérêt majeur pour l'État », de renvoyer des ressortissants étrangers dans leur pays pour qu'ils y soient jugés ou purgent leur peine.

Mohamed Fahmy, qui possédait la double nationalité canadienne et égyptienne, a dû renoncer à cette dernière sous la contrainte avant l'audience du 1^{er} janvier, après que les autorités lui ont indiqué que ce serait sa « seule issue ». Le journaliste espérait ainsi être renvoyé au Canada, mais à la place, il fait l'objet d'un nouveau procès. Ses avocats ont appelé les autorités à faciliter son expulsion.

Cet homme, qui souffre d'hépatite C et d'une fracture au bras, survenue avant son arrestation en décembre 2013, n'a pas reçu de soins médicaux adaptés en détention.

Noms : Mohamed Fahmy, Baher Mohamed, Sohaib Saad Mohamed Mohamed, Khaled Mohamed Abdulraouf Mohamed, Shadi Abdul Hameed Abdul Azeem Ibrahim et Khalid Abdulrahman Mahmoud Ahmed Abdulwahab
Hommes

Action complémentaire sur l'AU 83/14, MDE 12/010/2015, 13 février 2015